



Repartition des parts / PACS / 2x2 enfants

Par **rewave**, le **03/03/2015** à **15:34**

Bonjour,

pouvez-vous m'indiquer que faire dans le cas décrit ci-dessous dont les faits sont indiqués par ordre chronologique :

- homme divorcé de x - 2 enfants
- femme divorcée de y - 2 enfants
- PACS contracté entre les personnes citées ci-dessus
- achat immobilier
- décès de l'homme

repartition des parts lors de la succession ?

- décès de le femme

repartition des parts lors de la succession ?

l'objectif, si testament il doit y avoir, est que les 4 enfants aient tous la même quote part (à savoir 0.25) après le décès des 2 parents. Que faire ?

D'après ce que j'ai pu lire, en l'absence de testament, le conjoint survivant doit racheter (dans un délai d'un an maximum) les parts des héritiers pour rester dans la maison...

je souhaiterai donc prolonger l'usufruit du conjoint survivant jusqu'à son décès
est-ce possible sans le déclarer dans un testament comme héritier (car il y aurait alors une différence de quote part entre les 4 enfants)

merci par avance ;)